



REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX  
INTERCLUBS VETERANS  
Formules Mixte, Homme et VPC

SAISON 2021/2022

## PRÉAMBULE

En raison des conditions sanitaires actuelles liées à l'évolution du virus COVID-19, nous nous attendons à rencontrer quelques difficultés quant au bon déroulement des rencontres des différents championnats interclubs girondins.

Pour cette raison, nous étudierons attentivement les cas de reports de rencontres liés au COVID-19. Des dispositions particulières seront susceptibles d'être appliquées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

D'autre part, en cas d'interruption de la compétition en raison de la situation sanitaire, à la fin de la saison, si toutes les rencontres de la phase « aller » ont été jouées, nous considérerons que le classement final du championnat sera celui établi à l'issue de la 5<sup>ème</sup> journée.

## Sommaire

<b>Article I. Généralités</b> .....	4
<b>Alinéa 1.01</b> Organisation .....	4
<b>Alinéa 1.02</b> Formules.....	4
<b>Alinéa 1.03</b> Qualification .....	4
<b>Article II. Engagement des équipes</b> .....	4
<b>Alinéa 2.01</b> Inscription d'une équipe.....	4
<b>Alinéa 2.02</b> Capitaine d'équipe.....	4
<b>Alinéa 2.03</b> Dossier d'inscription .....	4
<b>Alinéa 2.04</b> Nombre d'équipes par division .....	5
<b>Article III. Accession, relégation, forfait des équipes</b> .....	5
<b>Alinéa 3.01</b> Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et VPC. ....	5
<b>Article IV. Conditions particulières pour l'accession et la relégation des équipes</b> .....	5
<b>Alinéa 4.01</b> Généralités .....	5
<b>Alinéa 4.02</b> Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et VPC .....	5
<b>Alinéa 4.03</b> Forfait d'une équipe en championnat départemental.....	6
<b>Article V. Composition des équipes</b> .....	6
<b>Alinéa 5.01</b> Constitution d'une équipe.....	6
<b>Alinéa 5.02</b> Valeur d'une équipe .....	6
<b>Alinéa 5.03</b> Autorisation à la compétition.....	6
<b>Alinéa 5.04</b> Titulaires et remplaçants.....	7
<b>Alinéa 5.05</b> Joueurs mutés et/ou assimilés .....	7
<b>Alinéa 5.06</b> Phases finales : .....	7
<b>Article VI. Déroulement des rencontres</b> .....	7
<b>Alinéa 6.01</b> Déroulement des rencontres.....	7
<b>Alinéa 6.02</b> Format des rencontres ( <b>annexe 2</b> ).....	7
<b>Alinéa 6.03</b> Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux ( <b>annexe 1</b> ).....	7
<b>Alinéa 6.04</b> Composition d'une équipe et hiérarchie des joueurs .....	7
<b>Alinéa 6.05</b> Nombres de matchs par rencontre .....	8
<b>Alinéa 6.06</b> Ordre des matchs .....	8

<b>Alinéa 6.07</b> Blessure .....	8
<b>Alinéa 6.08</b> Volants.....	8
<b>Alinéa 6.09</b> Equipe incomplète.....	8
<b>Alinéa 6.10</b> Feuille de rencontre et saisie des résultats dans Badnet.....	8
<b>Alinéa 6.11</b> Réclamation.....	8
<b>Article VII. Déroulement du Championnat</b> .....	9
<b>Alinéa 7.01</b> Calendrier .....	9
<b>Alinéa 7.02</b> Constitution des poules.....	9
<b>Alinéa 7.03</b> Réunion de préparation.....	9
<b>Article VIII. Classement</b> .....	9
<b>Alinéa 8.01</b> Classement de la poule.....	9
<b>Alinéa 8.02</b> Egalité entre équipes d'une même poule .....	9
<b>Alinéa 9.01</b> Champ d'application des sanctions.....	10
<b>Alinéa 9.02</b> Joueur non en règle.....	10
<b>Alinéa 9.03</b> Joueur ayant disputé 2 rencontres de la même journée d'un même Championnat dans 2 équipes de divisions différentes.....	10
<b>Alinéa 9.04</b> Erreur de hiérarchie.....	10
<b>Alinéa 9.05</b> Equipe incomplète.....	10
<b>Alinéa 9.06</b> Rencontre reportée .....	10
<b>Alinéa 9.07</b> Nombre de matchs joués.....	10
<b>Alinéa 9.08</b> Transmission de la feuille de rencontre .....	10
<b>Alinéa 9.09</b> Chèque de caution.....	11
<b>Alinéa 9.10</b> Autres litiges .....	11
<b>Article X. Commission</b> .....	11
<b>Alinéa 10.01</b> Gestion du championnat .....	11
<b>Alinéa 10.02 Responsables</b> de la commission :.....	11

## Article I. Généralités

### Alinéa 1.01 Organisation

Les championnats départementaux interclubs vétérans catégories confondues et par catégorie d'âge, organisés par le Comité de Gironde de Badminton, opposent les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Il est ouvert à tout club girondin affilié à la FFBaD, à la Ligue d'Aquitaine de Badminton et au CO.GI.BAD, à jour de sa cotisation au moment de l'inscription.

### Alinéa 1.02 Formules

Le championnat départemental interclubs vétéran est proposé sur 3 formules :

- Mixte
- Homme
- Mixte Par Catégorie (V3 et + pour les femmes, V4 et + pour les hommes)

Le championnat départemental interclubs vétéran mixte et homme est réparti sur 4 divisions maximum.

- D1 - Départementale 1 (1 poule de 6 équipes maximum)
- D2 - Départementale 2 (constitution en fonction des inscriptions)
- D3 - Départementale 3 (constitution en fonction des inscriptions)
- District (constitution en fonction des inscriptions)

### Alinéa 1.03 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en D1, D2 et D3. Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite en District.

## Article II. Engagement des équipes

### Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental interclubs vétéran vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

### Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

### Alinéa 2.03 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le dossier devra impérativement comporter :

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, il est impératif de :

- Compléter pour chacune des équipes la fiche d'inscription en ligne à l'adresse internet fournie par mail
- Compléter et envoyer la fiche récapitulative (une fiche par club), **NE PAS ENVOYER LE CHEQUE DE PAIEMENT CORRESPONDANT A L'INSCRIPTION DE(S) (L') EQUIPE(S).**
- Envoyer un chèque de caution amende forfait de 200 Euros à l'ordre du CO.GI.BAD (1 seul chèque par club quel que soit le nombre d'équipes inscrites).

Ce dossier est à renvoyer à la permanence du comité départemental avant la date limite indiquée sur le courrier d'inscription. Tout dossier arrivant après la date limite sera systématiquement refusé.

**Une facture récapitulative de toutes les équipes inscrites sur toutes les formules des championnats interclubs girondins sera envoyée aux clubs après inscription.**

**Alinéa 2.04** Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe dans chaque division sauf en district.  
Dans ce cas, lors de l'inscription des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (**cf. valeur équipe**)

## Article III. Accession, relégation, forfait des équipes

**Alinéa 3.01** Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et VPC.

- **Départementale 1**  
Le vainqueur de la Départementale 1 est champion de Gironde de sa catégorie.  
Les 2 dernières équipes sont rétrogradées en Départementale 2.
- **Départementale 2**  
Les 2 premières équipes de la Départementale 2 monteront en Départementale 1.  
Les 2 dernières équipes sont rétrogradées en Départementale 3.
- **Départementale 3**  
Les 2 premières équipes de la Départementale 3 monteront en Départementale 2.  
Les 2 dernières équipes sont rétrogradées en District.
- **District**  
Les 2 premières équipes de district monteront en Départementale 3.
- **VPC** : si une seule poule, le vainqueur sera champion de Gironde de sa catégorie, et si plusieurs poules, le principe de montée et descente sera appliqué et identique aux autres championnats.

## Article IV. Conditions particulières pour l'accession et la relégation des équipes

**Alinéa 4.01** Généralités

- Chaque division peut comprendre au plus 1 équipe du même club, sauf en district. Dans ce cas, lors de la déclaration des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (*voir l'Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe*).
- Si une équipe qualifiée pour l'accession est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, l'équipe classée au prochain rang dans la même poule est promue à sa place.
- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière (quel que soit son classement) est reléguée dans la prochaine division inférieure.

**Alinéa 4.02** Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et VPC

**Départementale 1**

Si la Départementale 1 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 2.

**Départementale 2**

Si le nombre d'équipes rétrogradées en Départementale 2 est supérieur au nombre de montées en Départemental 1, la division Départementale 2 sera en priorité constituée :

- 1/ Des équipes rétrogradées du Départemental 1,
- 2/ Des 2 premières équipes de Départementale 3,
- 3/ Des meilleures équipes de la Départementale 2 jusqu'à obtention du quota d'équipe nécessaire à cette division.

Les autres équipes joueront en Départementale 3.

Si la Départementale 2 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 3.

**Départementale 3**

Si le nombre d'équipes rétrogradées en Départementale 3 est supérieur au nombre de montées en Départemental

2, la division Départementale 3 sera en priorité constituée :

- 1/ Des équipes rétrogradées du départemental 2,
- 2/ Des 2 premières équipes du championnat District,
- 3/ Des meilleures équipes de la Départementale 2.

Les autres équipes joueront en District.

Si la départementale 3 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de district (en fonction du classement obtenu).

**Alinéa 4.03** Forfait d'une équipe en championnat départemental

- Lorsqu'une division est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec des équipes de la division inférieure.
- Refus d'accèsion à la division supérieure : le club reste dans la division de la saison précédente.
- Forfait en cours de saison : les résultats des rencontres jouées contre cette équipe ne seront pas pris en compte pour le classement final de la division. L'équipe sera automatiquement classée dernière et rétrogradée dans la division inférieure.

**Article V. Composition des équipes**

**Alinéa 5.01** Constitution d'une équipe

- Les équipes doivent être composées de joueurs vétérans.
- les équipes sont composées au minimum comme suit :
  - 4 joueurs (2 garçons, 2 filles) pour la formule mixte
  - 4 joueurs pour la formule homme
  - 4 joueurs (2 garçons, 2 filles) pour la formule VPC
- Pour composer une équipe, il est autorisé pour un joueur d'être d'un club différent, tant qu'il ne participe à aucun autre championnat avec ce dernier.

**Alinéa 5.02** Valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs – classement officiel au 3 septembre de la discipline dans laquelle il est le mieux classé - le barème suivant est appliqué à ses 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses.

Le terme « classement » définit le niveau de pratique du joueur, sa série, ainsi que sa côte.

Exemple : Joueur de niveau départemental, de série D7 avec une côte de 33.64 points.

<b>N1</b>	12 points	<b>D7</b>	6 points
<b>N2</b>	11 points	<b>D8</b>	5 points
<b>N3</b>	10 points	<b>D9</b>	4 points
<b>R4</b>	9 points	<b>P10</b>	3 points
<b>R5</b>	8 points	<b>P11</b>	2 points
<b>R6</b>	7 points	<b>P12</b>	1 point

ATTENTION : Pour un même club, une équipe de niveau inférieur ne pourra avoir une valeur d'équipe plus importante que celle des équipes évoluant en division supérieure.

**Alinéa 5.03** Autorisation à la compétition

Les joueurs devront :

- être licenciés à la FFBaD,
- être autorisés à jouer en compétition,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs étrangers non-assimilés,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs mutés.

#### Alinéa 5.04 Titulaires et remplaçants

Dans un même championnat, un joueur ne pourra jouer qu'avec une seule équipe d'un même championnat sur une journée donnée (CF annexe 1).

A une date donnée, un joueur sera considéré comme titulaire d'une équipe au bout 2 rencontres (2 journées différentes) disputées au sein de cette même équipe. Il ne pourra donc pas jouer dans une équipe de niveau inférieur ou de même niveau (districts). Il pourra cependant jouer dans une équipe de division supérieure.

#### Alinéa 5.05 Joueurs mutés et/ou assimilés

Les joueurs mutés ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés d'un classement supérieur à D7 (à la date de l'inscription de l'équipe), ni plus d'un joueur étranger non assimilé (un joueur étranger et muté cumulera les 2 statuts).

Le nombre de joueurs assimilés n'est pas limité, ainsi que le nombre de joueurs mutés dont le classement est inférieur à D7.

#### Alinéa 5.06 Phases finales :

Pour les phases finales, les joueurs alignés devront être titulaires de l'équipe (Alinéa 5.04).

## Article VI. Déroulement des rencontres

#### Alinéa 6.01 Déroulement des rencontres

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser l'heure et le lieu de la rencontre. Il est le garant du présent règlement et de la bonne conduite de la rencontre.

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontres commune, **avant** le début de la rencontre.

#### Alinéa 6.02 Format des rencontres (annexe 2)

#### Alinéa 6.03 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux (annexe 1)

#### Alinéa 6.04 Composition d'une équipe et hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de doubles alignés est établie par ordre de priorité selon :

- le classement fédéral au jour de la rencontre. Le terme « classement » définit le niveau de pratique du joueur, il comprend sa série et sa côte. Exemple : Niveau de pratique « D », Série « D7 », Côte de 33.64 points.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base « Classement » qui est consultable sur le site fédéral.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (cote du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée.

En cas d'égalité de côte, le choix est donné au capitaine.

	Nom Prénom	Niveau	Série	CPPH	
<b>Simple 1</b>	Philippe Smashfort	D	D7	<b>45</b>	
<b>Simple 2</b>	Jean Slicetout	D	D7	<b>44,5</b>	
<b>Simple 3</b>	Pedro Courtpartout	D	D7	<b>37</b>	
<b>Double 1</b>	Philippe Smashfort	D	D7	63	<b>78</b>
	Pedro Courtpartout	D	D9	15	
<b>Double 2</b>	Jean Slicetout	D	D7	33	<b>50</b>
	Karim Spinout	D	D8	17	



**Alinéa 6.05** Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer 2 simples et/ou 2 doubles sur la même rencontre.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

**Alinéa 6.06** Ordre des matchs

Quel que soit le championnat ou la division, l'ordre conventionnel des matchs est le suivant :

VETERANS MIXTE	VETERANS HOMME	VETERANS PAR CATEGORIE
Simple Homme	Simple(s) Homme	Double Homme
Simple Dame	Double(s) Homme	Double Dame
Double Homme		Doubles Mixtes
Double Dame		
Double Mixte		

Les capitaines d'équipe peuvent se mettre d'accord sur un ordre différent s'ils le souhaitent. En cas de désaccord, c'est l'ordre par défaut qui est conservé.

**Alinéa 6.07** Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les Alinéas 6.04, 6.05 et 6.09.

**Alinéa 6.08** Volants

Lorsqu'un match se déroule entre un joueur classé et un joueur non classé, le choix du volant est laissé au joueur classé ; s'il choisit le plume, il devra fournir les volants.

Le volant plume officiel pour cette compétition est l'Aérosensa 20.

NB : le volant plastique autorisé est YONEX MAVIS 370 sauf accord entre les 2 équipes.

**Alinéa 6.09** Equipe incomplète

Pour le championnat Mixte, le double (homme ou dame) ne pourra être effectué.

Pour le championnat Homme, le Double Homme 2 ne pourra être joué.

Pour le VPC, la rencontre ne peut avoir lieu.

**Alinéa 6.10** Feuille de rencontre [et saisie des résultats dans Badnet](#)

Les 2 capitaines d'équipe ont la charge de saisir les résultats dans badnet (<http://www.badnet.org/>) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le jour de la compétition. Cette saisie sera validée par le capitaine adverse. A défaut de validation elle sera considérée validée dans les 2 jours.

Chaque capitaine a la responsabilité de la mise à jour des joueurs composant son équipe dans Badnet **avant la rencontre** afin de valider que ceux-ci possèdent bien une licence en règle à la date de la rencontre. Dans le cas contraire ils seront sanctionnés (cf Alinea 9.02)

Cette procédure remplace l'envoi par courrier et/ou par mail des résultats au responsable de la compétition (à l'adresse figurant sur la feuille de rencontre), mais en cas d'incident technique, l'envoi par mail pourra être utilisé exceptionnellement.

L'équipe qui reçoit devra dans ce cas fournir la feuille de rencontre dûment complétée et signée des 2 capitaines.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse.

En cas de perte de l'original, cette copie pourra lui être demandée par la commission.

En cas de retard dans la saisie ou l'envoi des résultats, les 2 équipes seront sanctionnées de -2 points au classement général entre J+5 et J+8.

Au-delà de J+8, la rencontre sera perdue par forfait pour les 2 équipes.

Les résultats seront publiés sur l'outil internet badnet (<http://www.badnet.org/>).

**Alinéa 6.11** Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre adressée au siège du Cogibad. Elles seront examinées par la Commission Interclubs et statuées par le Comité Directeur du Cogibad à partir des conclusions fournies par la Commission.

## Article VII. Déroulement du Championnat

### Alinéa 7.01 Calendrier

- Lors de la réunion de préparation des championnats départementaux interclubs seniors, un calendrier sera défini.
- Les dates fixées seront définitives.
- La rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier. Si le club qui accueille se trouve dans l'incapacité d'accueillir la rencontre en raison d'une indisponibilité de salle, le capitaine de l'équipe doit prévenir le responsable de la commission qui statuera sur l'éventuel report.
- En cas de report, la rencontre devra se jouer dans un délai d'une semaine autour de la date initiale.
- L'ordre des rencontres sera déterminé par le responsable du championnat et visible sur Badnet.

**- En cas de rencontre prévue sur un jour férié, cette dernière peut être jouée avec l'accord des 2 capitaines. Néanmoins, si au moins une des deux équipes ne veut ou ne peut pas jouer (à signaler au responsable de la compétition au moins 14 jours avant la rencontre), l'équipe qui reçoit devra proposer une date dans un délai d'une semaine suivant la date initiale. Si elle ne le peut pas, la rencontre devra se jouer chez l'équipe adverse. En cas de désaccord, et de non tenue de la rencontre malgré ces aménagements, les deux équipes seront déclarées forfaits.**

### Alinéa 7.02 Constitution des poules

Toutes les poules seront validées par le Juge-Arbitre responsable de la compétition.

- En District :

Les poules seront constituées de façon géographique dans la mesure du possible. Deux équipes d'un même club seront placées dans des poules différentes.

- En Départemental :

Les poules seront constituées hiérarchiquement.

### Alinéa 7.03 Réunion de préparation

En début de saison, une réunion de préparation permettra d'établir le calendrier des rencontres et de lancer le début de saison.

## Article VIII. Classement

### Alinéa 8.01 Classement de la poule

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point (match non joué)

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : -1 point

### Alinéa 8.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de set gagnés et perdus (ou encore le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

## Article IX. Sanctions

### Alinéa 9.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

### Alinéa 9.02 Joueur non en règle

*cf. alinéas 5.03*

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

### Alinéa 9.03 Joueur ayant disputé 2 rencontres de la même journée d'un même Championnat dans 2 équipes de divisions différentes.

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

*Tableau de correspondance des journées en fonctions des divisions:*

<b>D1</b>	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
<b>D2</b>	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
<b>D3</b>	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
<b>District</b>	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12

### Alinéa 9.04 Erreur de hiérarchie

En cas d'erreur de hiérarchie par une équipe sur 2 matchs de la même discipline, l'équipe adverse remporte le match numéro 2 sur le score de 21/0-21/0.

En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général.

A partir de 2 points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

### Alinéa 9.05 Equipe incomplète

En cas de match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) par une équipe, l'équipe adverse remporte le match sur le score de 21/0-21/0.

En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité.

A partir de 2 points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

### Alinéa 9.06 Rencontre reportée

*Cf. alinéa 7.01*

Pour toute rencontre reportée hors délai ou sans accord, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de X à 0 et de 0 point au championnat pour la rencontre.

### Alinéa 9.07 Nombre de matchs joués

*Cf. alinéa 6.05*

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre (hors mixte en or), tous ses matchs gagnés seront déclarés.

### Alinéa 9.08 Transmission de la feuille de rencontre

*Cf. alinéa 6.10*

Une feuille de rencontre non transmise dans le délai de 5 jours à compter du jour de la rencontre (cachet de la poste ou date d'envoi du mail faisant foi), l'équipe à domicile sera sanctionnée de -2 points au classement général entre J+5 et J+8. Au-delà de J+8, la rencontre sera perdue par forfait.

**Alinéa 9.09** Chèque de caution

Le chèque de caution de 200€ remis par le club en début de saison sera encaissé dans les cas suivants :

- 3 matchs forfaits pour la même équipe lors d'une même saison
- toutes fausses déclarations (score, équipe, indisponibilité de salle, etc ...)

**Alinéa 9.10** Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

## Article X. Commission

**Alinéa 10.01** Gestion du championnat

Elle est confiée par le COGIBAD à la commission Interclubs, composée par les responsables de chaque interclubs départementaux (mixte, seniors, vétérans, jeunes), du juge-arbitre officiant sur ces compétitions et de certains membres du comité directeur.

**Alinéa 10.02 Responsables** de la commission :

Pour la saison à venir, les responsables sont :

Vincent Aubourg (réfèrent interclubs seniors mixtes) : [resultats.icseniormixtes@cogibad.org](mailto:resultats.icseniormixtes@cogibad.org)

Olivier Le Manach (réfèrent interclubs seniors hommes) : [resultats.icseniorshommes@cogibad.org](mailto:resultats.icseniorshommes@cogibad.org)

Gaëlle Reculeau (réfèrent interclubs seniors dames) : [resultats.icseniordames@cogibad.org](mailto:resultats.icseniordames@cogibad.org)

André Drosnet et Eric Hillairet (réfèrents interclubs vétérans) [resultats.icveteransmixtes@cogibad.org](mailto:resultats.icveteransmixtes@cogibad.org) / [resultats.icveteranshommes@cogibad.org](mailto:resultats.icveteranshommes@cogibad.org)

Florent Blajda (réfèrent interclubs jeunes)

Christophe Maheo (réfèrent interclubs entreprises)

Le juge-arbitre de l'ensemble des interclubs départementaux est Noël ANDRE.